

Liste AIEP1700 - États pontificaux (1700-1798)

Ces listes consistent toutes en un certain nombre d'unités obligatoires et des unités complémentaires soumises à des conditions, toutes étant évaluées selon le budget. Pour constituer son armée, après s'être mis d'accord sur le total en points de chacun, chaque joueur utilisera la liste correspondante, en respectant ces conditions. Cependant, pour une armée donnée sur laquelle on connaît les compositions ou pour un scénario, on peut s'affranchir de certaines contraintes, avec l'accord de chacun.

Note : Si des troupes de même type ont des conditions semblables (comme « 1 pour 4 unités de ligne ») elles ne sont pas cumulables sur les mêmes unités.

Ainsi, si l'on a 6 unités de ligne on peut prendre :

- *une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) ET une unité d'artillerie (1 par 4 unités de ligne) MAIS*
- *une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) OU une unité d'infanterie de la Garde (1 par 5 unités de ligne)*

Les États pontificaux ont été instaurés en 754 par Pépin le Bref. Ces États s'accrurent en 1115 par l'héritage de la comtesse Mathilde de Toscane. La paix de Venise de 1177 consacre l'indépendance des États du pape vis-à-vis du Saint-Empire. Les États pontificaux atteignent leur extension maximale au milieu du 13ème siècle avec sept provinces : Rome, Campagne, Maritime, Toscane (en partie), Sabine, Marche d'Ancône et Duché de Spolète, plus les enclaves de Bénévent et de Pontecorvo dans le royaume de Naples, Avignon et le Comtat Venais sin.

Après la conclusion de la paix de Lodi (1454), les États pontificaux se sont dotés d'une armée stable de 8 000 à 10 000 hommes, surtout mercenaires, appuyés par des milices locales et dotés d'armes à feu et d'artillerie, avec une cavalerie lourde et légère. Elle inclut aussi des brigands montagnards de Romagne, d'Ombrie et des Abruzzes. Ce n'est plus le Pape qui la mène en personne mais le Capitaine Général de l'Église, longtemps un neveu du pape. A partir du 17ème siècle, cette armée négligée a décliné au point qu'avec quelques milliers de soldats pour défendre les places, elle a été incapable de s'opposer aux puissances européennes lors des guerres de succession du 18ème siècle et de la Révolution française.

Avignon et le Comtat Venaissin sont annexés par la France en 1791 et cédés officiellement par le traité de Tolentino de 1797. En 1796, c'est la Campagne d'Italie du général Bonaparte, qui entre dans les Etats le 31 Janvier 1797. Le 4 février 1797, Bonaparte remporte facilement la Bataille de Faenza et occupe Ancône le 9 février. Par le Traité de Tolentino, le 17 février 1797, le Saint-Siège abandonne la moitié de son territoire. Le 6 février 1798, les troupes françaises entrent dans Rome. L'armée est dissoute le 11. Le pape Pie VI quitte Rome dans la nuit du 19 au 20 février 1798. La République romaine est proclamée.

L'armée stable des États pontificaux du 15ème siècle avait décliné au point qu'elle n'avait plus que des milices pour défendre les places et les différentes gardes du Pape (Garde Suisse, Garde Noble et Garde Palatine. Cette armée s'écroule complètement à la Bataille de Faenza les 2 au 4 février 1797, prélude au Traité de Tolentino et à la prise de Rome le 6 février 1798, les milices s'étant débandées aux premiers coups de canon. L'armée est dissoute le 11.

La Garde suisse pontificale (en latin : Pontificia Cohors Helvetica) a été appelée au Vatican par le

Listes d'Armées pour les 18ème et 19ème siècles

pape Jules II le 21 juin 1505 comme 200 soldats permanents pour sa protection, et installée le 22 janvier 1506. Son action la plus mémorable et la plus significative se déroule le 6 mai 1527, lorsque cent quarante-sept des « mercenaires de Dieu » périssent en combattant les lansquenets de Charles Quint pour défendre l'escalier menant au tombeau de saint Pierre, pendant que quarante-deux autres gardes suisses protègent la fuite du pape Clément VII au château Saint-Ange. Le 6 mai devient la date du « serment des recrues ».

Garde papale

Équivalent d'un bataillon constitué de la Garde Suisse, la Garde Noble et la Garde Palatine

Infanterie

Infanterie de Ligne

- 2 Régiments de ligne, équivalents aux régiments provinciaux pour Rome (2 bataillons chacun)
- 12 régiments provinciaux d'infanterie (2 bataillons)

Infanterie légère

- Chasseurs provinciaux (6 bataillons)

Infanterie de milice et garnison

- 12 bataillons de garde civique en garnison

Cavalerie

- Régiment des Chasseurs à cheval du corps pontifical
- 3 régiments provinciaux de Chasseurs à cheval à 4 escadrons réunis

Artillerie

- Corps papal d'Artillerie à 2 bataillons de 4 compagnies chacun

Min	Max	Nom	Description	Val.	Condition et note
1	1	Général en chef	Général en chef 1 plaq	200	
0	2	Sous-Général	Sous-général médiocre 1 plaq	96	1 pour 8 unités
0	1	Sous-Général	Sous-général 1 plaq	120	Remplace le 2ème précédent
0	10	Colonel	Colonel médiocre 1 plaq	8	1 pour 6 unités
0	1	Colonel	Colonel Normal 1 plaq	10	Remplace le 2ème précédent
0	4	Régiments de ligne	Infanterie lourde Recrues Hésitants+Panique 3 plaq	14	Équivalents aux régiments provinciaux pour Rome
0	1	Garde papale	Infanterie lourde Normal solides 4 plaq	39	A Rome ou si le pape est présent
2	24	régiments provinciaux d'infanterie	Infanterie lourde Recrues Hésitants+Panique 3 plaq	14	
1	6	Chasseurs provinciaux	Infanterie légère Normal Hésitants+Panique 3 plaq	17	
0	12	Bataillons de garde civique	Infanterie lourde Recrues Fuyants+Panique 3 plaq	11	en garnison
0	1	Chasseurs à cheval du corps pontifical	Cavalerie légère lents Normal 3 plaq	29	
0	3	régiments provinciaux de Chasseurs à cheval à 4 escadrons réunis	Cavalerie légère lents Normal 3 plaq	29	
0	6	Compagnies légères du corps papal d'Artillerie	Artillerie légère Normal 3 plaq	63	1 pour 4 unités
0	3	Compagnies lourdes du corps papal d'Artillerie	Artillerie lourde Normal 3 plaq	84	Remplace la 3ème précédente
0	2	Compagnies des Gardes civiques	Artillerie lourde Normal Artillerie statique 3 plaq	50	1 pour 3 unités de gardes civiques